

Arrondissement de
Nîmes

Mairie de
Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en
exercice : 33

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
Quorum : 25
Secrétaire de séance :
Emmanuel SUFFET

Séance du 5 juin 2026

13 heures 30, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour la séance extraordinaire du mois de juin 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :

MM Mes SANCIAUME, GALATEAU LEPERE, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, CHEVALIER, BONIFAY, DEMARQUETTE MARCHAT, SUFFET, BOUT, SALADIN, XOLIN, FERNANDEZ, TRI, DEKER, BAYLE, TOULOUSE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, SINATRA, GRAU, GOY, NOVARETTI, CAPRON

Procurations :

M. CREPIN à M. ZANIRATO
M. CARRY à M. ORCET
Mme BRUN à Mme BORIES
M. DESCLOUX à M. BONIFAY
Mme TORRES à Mme CLAPOT
Mme BOCZKOWSKI à M. CAPRON
M. GAVAZZI à Mme NOVARETTI

I - OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Rapporteur : M. SANCIAUME

Conformément au décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour les élections des sénateurs ainsi qu'à l'arrêté préfectoral n° 30-2026-05-21-00001 en date du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire ou désigner par chaque conseil municipal, il est impératif de procéder à la désignation des délégués suppléants.

En effet, selon l'article L 285, pour les communes de 1 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, soit les 33 conseillers municipaux.

L'article L.289 et R. 138 à R. 141, prévoit que les 9 délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni préférentiel.

Il conviendra donc de procéder au vote à bulletin secret pour élire les 9 délégués suppléants. Deux listes ont été présentées aux suffrages des conseillers municipaux :

- 1 – 1 liste « Villeneuve avance »
- 2 – 1 liste « Parce que j'aime Villeneuve »

M. le premier adjoint a informé les élus du mode de scrutin qui allait se dérouler à la proportionnelle et qui permettrait d'élire 9 délégués suppléants.

Après avoir constitué le bureau et procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

- liste « Villeneuve avance » : 29 voix
- liste « Parce que j'aime Villeneuve » : 4 voix

ont donc été déclarés élus, les délégués suppléants suivants :

- Sophie MICHEL
- Frédéric TIXADOR
- Sylvie HEYRIES
- Christian SALADIN
- Anne-Marie ROBICK
- Hervé AUTIERO
- Monick TAPISSIER
- Pierre-Marie ROBICK
- Anne Françoise DANIEL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 5 juin 2026.

Le Secrétaire de séance



Emmanuel SUFFET



Mme le Maire



Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.